



## COMMUNE DE MITTAINVILLE

5, rue de la Mairie • 78125 MITTAINVILLE

### Arrêté de circulation alternée et de stationnement interdit pour cause de travaux

Le maire de la commune de Mittainville,

**Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

**Considérant** les travaux de création de branchement d'eau potable et eaux usées qui auront lieu **entre le 12 octobre et le 31 octobre 2022 sur la rue des Ruelles au droit du 2TER (nouvelle construction).**

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

**Vu** l'intérêt général ;

#### ARRÊTÉ:

##### Article 1

La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante : rue des ruelles entre le 12 octobre et le 31 octobre 2022 .

##### Article 2

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores (ou manuellement), sera mis en place.

##### Article 3

Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans la rue des ruelles.

##### Article 4

M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 26 septembre 2022.

Le Maire,

Corinne ROSTAN.

